

Initiatives ministérielles

jeu avec toutes les discussions qui se poursuivent aujourd'hui à quelques rues d'ici.

Il est temps de comprendre que le Canada est plus qu'un simple signe de dollar et de nous persuader que nous pouvons bâtir et sauvegarder un pays où il fait bon vivre, où la société fait preuve de compassion et croit, non seulement à l'égalité, mais aussi à un traitement plus équitable pour tous les Canadiens et toutes nos régions.

Nous appuierons l'amendement proposé par le Parti libéral, même s'il n'offre rien de nouveau. Nous verrons comment se déroule le débat et nous proposerons peut-être notre propre amendement, afin d'apporter certaines modifications et de préserver le système de base tout en l'adaptant à certaines réalités économiques d'aujourd'hui.

Ce projet de loi est important, probablement beaucoup plus important que ne le reconnaît la population. Les grandes questions qui y sont abordées correspondent aux questions essentielles à l'existence et à la survie du Canada. Voilà pourquoi nous nous opposerons au projet de loi et à tout amendement qui mettrait un terme au programme, pourquoi nous ferons nos propres suggestions visant à protéger non seulement la loi, mais aussi les localités concernées, les régions et le Canada.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens de nouveau, cette fois-ci à l'étape du rapport, dans le débat sur le projet de loi C-26 concernant le tarif de l'Est.

Au cours de ma dernière intervention à ce sujet, j'ai clairement décrit, après avoir mené de longues recherches et discuté de la question avec bon nombre de mes électeurs, des répercussions économiques qu'aurait la disparition du programme du tarif de l'Est sur les ports de Halifax et de Saint John. Il ne faut pas oublier non plus les incroyables bouleversements économiques qui secouent le secteur agricole et les entreprises de transport connexes du port de Halifax et du port de Saint John.

J'écoutais tout à l'heure les commentaires de mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants, et je crois que tous les députés feraient bien d'écouter un député aussi renommé lorsqu'il aborde ces questions et supplie les ministériels de voter contre leur parti quand la Chambre est saisie de mauvais projets de loi qui pourraient

avoir des conséquences néfastes sur la population canadienne.

Je suis très heureux de voir qu'il est resté fermement sur les positions qu'il a défendues à la Chambre la dernière fois qu'il s'est prononcé sur le projet de loi. Malheureusement, il n'a pas participé au vote ce jour-là, puisqu'il était absent. J'espère qu'il prendra part au vote aujourd'hui parce qu'il a dit que le gouvernement a fait fausse route avec le projet de loi sur le tarif de l'Est. Plus important encore, il a dit, si je ne m'abuse, qu'il appuierait les amendements actuellement débattus parce que ce sont de bons amendements.

Depuis qu'un règlement a été pris en juin 1989 pour mettre fin aux subventions de transport dans les provinces de l'Atlantique, le gouvernement est tellement déterminé à faire adopter ses propositions, malgré tous les défauts qu'elles pourraient avoir et malgré l'opposition qu'elles pourraient générer dans les localités touchées, qu'il utilise les grands moyens pour aplanir tous les obstacles.

La dernière fois que j'ai participé au débat, le député de Halifax—Ouest s'est offusqué parce que j'ai dit que ses propos donnaient à penser que le projet de loi allait être adopté de toute façon et que nous devions plutôt nous attarder sur ses conséquences. Je n'étais pas de cet avis à ce moment-là, et je ne le suis toujours pas aujourd'hui. Nous ne nous trouvons pas devant un fait accompli, mais plutôt dans une démocratie parlementaire. Dans une démocratie parlementaire, le gouvernement dépose des projets de loi.

Après un débat approfondi, le projet de loi est renvoyé à un comité, qui en fait rapport. S'il contient des lacunes, on l'amendera, espérons-le, en vue de l'améliorer. Le député de Halifax—Ouest n'aime pas particulièrement le fait qu'un projet de loi du gouvernement pourrait contenir des lacunes et que certains députés de son parti soutiennent les amendements proposés par mon collègue. Le député d'Annapolis Valley—Hants, qui préside le Comité permanent des transports, est d'accord avec moi.

Cet amendement a pour but essentiellement de tirer le gouvernement d'affaire. En 1985, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a pris l'initiative de soumettre des propositions au gouvernement parce qu'elle avait entendu des rumeurs voulant que la loi sur le tarif de l'Est soit torpillée et la subvention abolie. Ayant le sens des responsabilités et voulant faire en sorte que son industrie ne soit pas extrêmement désorganisée à cause d'une telle mesure, elle a fait parvenir des rensei-